

RÈGLEMENT CRITÉRIUM FÉDÉRAL

ÉCHELON RÉGIONAL

Saison 2026-2027

Article 1 : Organisation sportive :

L'échelon régional comporte les tableaux suivants :

MESSIEURS

Au 1er tour :

• Tableau Séniors R1 :	Joueurs de 19 ans et plus	16 joueurs	Dimanche
• Tableau Séniors R2 Groupe 1 :	Joueurs de 19 ans et plus	16 à 24 joueurs	Dimanche
• Tableau Séniors R2 Groupe 2 :	Joueurs de 19 ans et plus	16 à 24 joueurs	Dimanche
• Tableau Juniors	Joueurs de – de 19 ans	16 joueurs	Dimanche
• Tableau Cadets	Joueurs de – de 15 ans	16 joueurs	Dimanche
• Tableau Minimes	Joueurs de – de 13 ans	16 joueurs	Dimanche
• Tableau Benjamins	Joueurs de – de 11 ans	16 joueurs	Samedi après-midi

Aux 2ème, 3ème et 4ème tour : même nombre de joueurs qu'au 1^{er} tour sauf pour les R2

DAMES :

Au 1er tour :

• Tableau Séniors/Juniors R1 :	Joueuses de 16 ans et +	12 joueuses	Samedi après-midi
• Tableau Séniors/Juniors R2 Groupe 1 :	Joueuses de 16 ans et plus	16 joueuses	Dimanche
• Tableau Séniors/Juniors R2 Groupe 2 :	Joueuses de 16 ans et plus	16 joueuses	Dimanche
• Tableau Cadettes R1 :	Joueuses de 15 ans	12 joueuses	Samedi après-midi
• Tableau Poussines/Benjamines/Minimes R1 :	Joueuses de – de 13 ans	12 joueuses	Samedi après-midi
• Tableau Poussines/Benjamines/Minimes R2 :	Joueuses de – de 13 ans	12 joueuses	Samedi après-midi

Les tableaux sont définis en prenant en compte les points classements.

Le nombre de joueuses par tableau sera de 12 maximum pour la R1

Le nombre de joueuses par tableau sera de 16 maximum pour les R2.

Les juges-arbitres avec accord du responsable de la compétition pourront si nécessaire adapter la formule de compétition suivant le nombre de participantes afin d'assurer aux participantes et participants au minimum 5 parties durant la compétition.

Aux 2ème, 3ème et 4ème tour : le nombre de joueuses sera limité à 12 maximum par tableau.

La commission sportive se réserve la possibilité d'adapter la formule au deuxième tour pour chaque catégorie féminine, afin que l'intérêt sportif des joueuses soit préservé.

Article 2 : Qualification des joueurs :

1er TOUR :

Les joueurs et joueuses de chaque catégorie sportive sont qualifiés par ordre de priorité de la manière suivante.

a) Catégorie Seniors R1 Messieurs :

- 1- Les joueurs évoluant en N2 seniors lors du dernier tour de la saison précédente et non retenus en N2 seniors
- 2- Le vainqueur de chaque zone de R2 seniors du dernier tour de la saison précédente
- 3- complété des joueurs selon leurs points classements licence de la première phase de la saison **2026-2027**

b) Catégorie Seniors R2 Messieurs :

- 1- le 1er de la catégorie Juniors du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et s'il n'est pas retenu en Nationale 2 ni en R1 Seniors.
- 2- complété par les vainqueurs du dernier tour de la saison précédente en départementale Seniors de chaque Comité.
- 3- complété des joueurs selon leurs points classements licence de la première phase de la saison **2026-2027**.

Règlement critérium échelon régional

SAISON 2026-2027

c) Catégorie Juniors :

- 1 – le 1er de la catégorie Cadets du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et s'il n'est pas retenu en Nationale 2 Juniors.
- 2- complété par les premiers de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'ils restent dans la même catégorie d'âge.
- 3- complété par les joueurs de la catégorie non retenus en Nationale 2 Juniors dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

d) Catégorie Cadets :

- 1– le 1er de la catégorie Minimes du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et s'il n'est pas retenu en Nationale 2 Cadets.
- 2- complété par les premiers de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'ils restent dans la même catégorie d'âge.
- 3- complété par les joueurs de la catégorie non retenus en Nationale 2 Cadets dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

e) Catégorie Minimes :

- 1–le 1er de la catégorie Benjamins du dernier tour régional de la saison précédente s'il change de catégorie d'âge et n'est pas retenu en Nationale 2 Minimes.
- 2- complété par les premiers de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'ils restent dans la même catégorie d'âge.
- 3- complété par les joueurs de la catégorie non retenus en Nationale 2 Minimes dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

f) Catégories Benjamins :

- 1- le premier de la catégorie du dernier tour de la saison précédente de chaque Comité s'il reste dans la même catégorie d'âge.
- 2- complété par les joueurs non retenus en Nationale 2 Benjamins dans l'ordre décroissant du classement aux points du critérium fédéral de la saison précédente.

Pour les catégories Benjamins et Poussins les listes des qualifié(e)s seront validées après avis du Conseiller Technique Régional.

Les joueurs non retenus au niveau régional évolueront au 1er tour au niveau départemental.

g) Catégories Poussines/Benjamines/Minimes R1 :

- 1 - Les 12 premières non retenues en N2 selon les points classements licence de la première phase de la saison 2026-2027

h) Catégories Poussines/Benjamines/Minimes R2 :

- 1 - Les 12 suivantes selon les points classements de la première phase de la saison 2026-2027

i) Catégories Juniors/Seniors R1

- 1 - Les 12 premières non retenues en N2 selon les points classements licence de la première phase de la saison 2026-2027

j) Catégorie Seniors R2 :

- 1 - Les 12 ou 16 suivantes selon les points classements licence de la première phase de la saison 2026-2027

Les **joueuses** qui auraient normalement été qualifiées au niveau régional ont la possibilité de demander au moment de l'inscription à évoluer au niveau départemental.

Les départements les incorporeront selon les modalités définies par leur commission sportive.

Les joueuses évoluant en N2 lors du dernier tour de la saison précédente et non retenues en N2 seront intégrées en R1.

TOURS SUIVANTS

Les tableaux sont constitués en prenant en compte les résultats du tour précédent : les descendants de la division supérieure, les joueurs montants des niveaux inférieurs, puis les joueurs maintenus en fonction de leur classement du tour précédent, à concurrence du nombre de joueurs ou joueuses maximal prévu dans chaque tableau.

1^{ère} PARTICIPATION OU REPRISE D'ACTIVITE :

Les joueurs qui participent pour la 1^{ère} fois ou qui reprennent après une saison d'absence, et qui s'engagent avant la date limite des inscriptions, sont incorporés, éventuellement en surnombre dans l'ordre décroissant des points classement licence du 1^{er} juillet de la saison en cours suivant les dispositions ci-dessous :

- catégorie Seniors Messieurs R1 : au 1^{er} tour tous les joueurs ayant un classement points licence supérieur à 1800 points.
- catégorie Seniors Messieurs R1 : aux 2^{ème} et 3^{ème} tour les joueurs ayant un classement points licence supérieur à 1800 points dans la limite de 2 joueurs.
- catégorie Seniors Messieurs R2 : au 1^{er} tour tous les joueurs ayant un classement points licence supérieur à 1500.
- catégorie Seniors Messieurs R2 : aux 2^{ème} et 3^{ème} tour les joueurs ayant un classement points licence supérieur à 1500 points dans la limite de 6 joueurs.
- catégorie Juniors Garçons : joueurs classés 16 et plus, s'ils ne sont pas retenus en Nationale, dans la limite de 4 joueurs.
- catégorie Cadets Garçons : joueurs classés 12 et plus, s'ils ne sont pas retenus en Nationale, dans la limite de 4 joueurs
- Les joueuses non retenues pour les divisions nationales seront intégrées aux Tableaux féminins tel que défini l'article 1 du présent règlement.
- autres catégories : non concernés

Article 3 : Inscriptions :

- 1 - Les inscriptions sont effectuées par les clubs dans l'espace « Mon Club » sur SPID. Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à 2 semaines avant chaque tour.
- 2 - Les inscriptions se font pour l'ensemble des tours tout en permettant de s'inscrire avant les 2^{ème} et 3^{ème} tours pour les tours restant à disputer.
- 3 - Les joueurs qui s'engagent avant la date limite fixée pour chaque tour sont incorporés en fonction de leur dernier classement officiel selon les décisions de la commission sportive (voir paragraphe précédent).
- 4 - Les joueurs inscrits en R2 seront répartis en deux secteurs géographiques selon leur club d'appartenance (secteur 1 : départements 14/50/61, secteur 2 : départements 27/76). Les joueurs pourront, à leur demande à titre exceptionnel et après validation de la commission sportive, être affectés dans une poule géographique différente de celle initialement retenue et ce pour tous les tours (exemples : lieu d'habitation très éloigné du club, motif professionnel ...)
- 5 - Les joueuses devront, après leur inscription sur SPID, indiquer si elles souhaitent jouer au niveau régional ou au niveau départemental.

Article 4 : Confirmation de participation :

La liste des joueurs qualifiés au niveau régional sera disponible sur le site de la ligue environ **10 jours** avant chaque tour. **Chaque joueur ou son club d'appartenance** devra confirmer **ou décliner** la participation de ses joueurs pour ce tour sur **SPID** au plus tard le **dimanche (minuit)** avant la date du tour.

Les repêchages, **entre la R1 et les R2, et les divisions jeunes départementales** seront effectués par mail ou par téléphone, **et seront clos le mercredi soir**.

Pour rappel : le critérium fédéral étant une épreuve individuelle, il est de la responsabilité individuelle de chaque joueuse ou joueur de s'assurer, au final, que son choix de participer ou pas est bien précisé sur SPID

Article 5 : Déroulement sportif :

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire, cependant pour éviter l'exclusion ou la descente à l'échelon inférieur il est impératif de se référer à l'article 8 concernant les forfaits.

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire, selon sa réponse dans le délai de rigueur sur SPID :

- La Joueuse ou le joueur qui a confirmé sa participation : il est mis sur les listes transmises au Juge Arbitre
- La joueuse ou le joueur qui a précisé sa non-participation : Pour toutes les divisions régionales, si le motif est justifié dans les cas prévus à l'article 8 il est maintenu, sinon il descend dans la division inférieure.
- La joueuse ou le joueur qui n'a pas répondu : non-participation à ce tour et descente dans la division inférieure
- La joueuse ou le joueur qui a confirmé sa présence mais ne se présente pas au pointage, sans avoir prévenu le responsable du critérium ou le juge arbitre de l'épreuve, une sanction sportive et financière sera appliquée (50% du montant de l'inscription) sauf cas de force majeure dûment justifié selon l'article 8 du présent règlement.

Pour le premier tour, les tableaux seront constitués en tenant compte des points licence du classement officiel de la première phase.

Pour les tours suivants, les tableaux seront constitués en prenant en compte les résultats du tour précédent : les descendants du niveau supérieur, puis les joueurs maintenus en fonction de leur classement du tour précédent, puis les joueurs montant des niveaux inférieurs (d'abord les premiers dans l'ordre décroissant des points licence, puis les deuxièmes dans l'ordre décroissant des points licence).

Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, absent excusé selon l'article 8, il est maintenu et sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Pour chaque tour l'épreuve se déroule en 2 phases.

1^{ère} PHASE : POULES :

Les joueurs sont répartis en poules en respectant le serpent avec un tirage par blocs.

1) Pour les tableaux Hommes :

Si le nombre de participants est de 16 qualifiés, il est constitué 4 poules de 4 joueurs.

Si le nombre de participants est de 17 à 24, il est constitué 4 poules de 4, 5 ou 6 joueurs.

2) Pour les tableaux Féminins :

Si le nombre de participantes est de 8 à 12, il est constitué 2 poules de 4, 5 ou 6 joueuses.

S'il y a moins de 8 participantes, il est constitué une seule poule.

2^{ème} PHASE : TABLEAU :

Tableau final avec classement intégral pour toutes les catégories.

Le Juge-Arbitre, s'il le juge nécessaire pour un horaire de fin de compétition acceptable, pourra décider de ne pas faire jouer le ou les derniers tours de bas de tableau. Dans ce cas, les joueurs seront classés ex-aequo.

1) Pour les tableaux Masculins en R1 :

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau KO classement intégral de 16 joueurs de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°16, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 8 et 9.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 4, 5, 12 et 13 dans l'autre demi tableau de leur premier respectif.
- les troisièmes aux numéros 3, 6, 11 et 14 dans le même demi tableau que leur deuxième de poule mais dans le quart opposé.
- les quatrièmes aux numéros 2, 7, 10 et 15 dans le même demi-tableau que leur premier de poule respectif.

2) Pour les tableaux Seniors Messieurs en R2

S'il y a 16 joueurs : même formule qu'en R1

S'il y a 17 joueurs, le 5^{ème} de la poule de 5 joueurs est éliminé et termine 17^{ème}

S'il y a entre 18 et 24 joueurs, à l'issue des poules, les joueurs sont placés dans trois tableaux de 8 joueurs (formule tableau Spidd 19_24G31b) de la manière suivante :

- le premier de la poule 1 en n°1, le premier de la poule 2 en n°8, les premiers des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 4 et 5.
- les deuxièmes par tirage au sort intégral aux numéros 2, 3, 6 et 7 dans l'autre demi tableau de leur premier de poule respectif.
- les troisièmes par tirage au sort intégral aux numéros 9, 12, 13 et 16.
- les quatrièmes par tirage au sort intégral aux numéros 10, 11, 14 et 15 dans l'autre demi-tableau que leur troisième de poule respectif.
- les cinquièmes par tirage au sort intégral aux numéros 17, 20, 21 et 24.
- les sixièmes par tirage au sort intégral aux numéros 18, 19, 22 et 23 dans l'autre demi-tableau que leur cinquième de poule respectif.

3) Pour les tableaux Dames :

S'il y a de 8 à 12 participantes, à l'issue des poules, les joueuses sont placées dans un tableau de 12 joueuses avec 3 groupes de 4 joueuses : les joueuses classées 1^{ères} et 2^{èmes} des 2 poules jouent les places 1 à 4 (parties croisées 1^{ères}-2^{èmes}, puis finale et places 3-4), les joueuses classées 3^{èmes} et 4^{èmes} des 2 poules jouent les places 5 à 8. Si le nombre de joueuses est impair, les 3 dernières sont réunies dans une poule de 3 pour disputer les dernières places de la catégorie.

S'il y a moins de 8 joueuses, la poule unique sert de base au classement de la division.

Article 6 : Montées :

1) A l'issue des 3 premiers tours :

A l'échelon régional 1, montent à l'échelon national 2 :

- Les 3 premiers joueurs des tableaux SM, JG et CG.
- Les 2 premiers pour les autres tableaux.

Pour les catégories Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins, les joueurs/joueuses en position de montée ont la possibilité de rester au niveau régional, mais dans la catégorie d'âge supérieure, pour le tour suivant. Les juniors ne souhaitant pas monter en Nationale 2 seront intégrés **en R1 seniors**.

- **En R2 séniors Masculin et Féminin, les 2 premiers(ières) de chaque secteur montent en R1.**

Si le montant de régionale choisit de monter dans la catégorie d'âge supérieure en régionale, il ne pourra plus accéder à la nationale 2 dans la saison. S'il ne peut se maintenir dans la catégorie d'âge supérieure, il redescend dans sa catégorie d'âge.

- Pour les catégories féminines, un classement par catégorie d'âge sera établi afin de déterminer les joueuses montant en Nationale 2.

A l'échelon départemental montent à l'échelon régional :

- Pour les Régionales 2 séniors les deux premiers de chaque département monteront. Une montée supplémentaire sera attribuée au département ayant le plus d'inscrits séniors au critérium sur SPIDD pour le 1^{er} et 2^{ème} tour. La montée supplémentaire pourra être réattribuée à un autre département selon les inscrits séniors réels entre la fin du 2^{ème} tour et le début du 3^{ème} tour.
- Pour les JG, CG, MG et BG le premier de chaque département montera. Une montée supplémentaire sera attribuée au département ayant le plus d'inscrits au critérium sur SPIDD pour le 1^{er} et 2^{ème} tour et ce pour chaque catégorie. La montée supplémentaire pourra être réattribuée à un autre département selon les inscrits réels entre la fin du 2^{ème} tour et le début du 3^{ème} tour.
- les joueuses SD, JF, CF, MF et BF finissant 1^{ère} féminine des tableaux Masculins où elles sont engagées peuvent accéder aux tableaux régionaux féminins. Elles pourront également faire le choix de rester au niveau départemental.

2) A l'issue du dernier tour :

A l'échelon régional

Les premiers de tableaux de R1 montent en Nationale 2 s'ils ne changent pas de catégorie la saison suivante.

Les premiers des groupes de R2 Seniors Messieurs montent en R1 la saison suivante.

S'ils changent de catégorie d'âge, les 1^{ers} des tableaux jeunes accèdent au tableau d'âge immédiatement supérieur en régional pour la saison suivante (exemple : le joueur minime 2 classé premier en minimes, joue le 1^{er} tour de la saison suivante en régionale cadets).

A l'échelon départemental

Les premiers de chaque catégorie du dernier tour départemental montent au niveau régional s'ils restent dans la même catégorie d'âge la saison suivante.

Article 7 : Descentes :

Descendent à l'échelon inférieur régional :

- SM R1 : autant de joueurs que nécessaire pour avoir 16 joueurs qualifiés au tour suivant.

Descendent à l'échelon départemental :

- SM R2 : 2 Descentes obligatoires par R2
 - JG, CG, MG et BG : autant de joueurs que nécessaire pour avoir 16 joueurs qualifiés au tour suivant.
 - Féminines R1 : autant de joueuses que nécessaire pour avoir 12 joueuses qualifiées au tour suivant
 - Féminines R2 : autant de joueuses que nécessaire pour avoir 12 joueuses qualifiées au tour suivant.
- Il n'y aura pas de descente vers les départements sauf demande expresse de la joueuse.

Article 8 : Forfaits

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit en aviser le responsable de l'épreuve pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours.

b) Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences suivantes :

- raison médicale (blessure, maladie)
- raison familiale (mariage, naissance, décès d'un proche)
- motif scolaire (voyage scolaire, classe verte, classe de neige, ...)
- Service National Universel

le joueur est maintenu dans la division mais le nombre de descentes sera adapté. Il devra fournir un justificatif au responsable de l'épreuve dès la connaissance de l'absence, et au plus tard 5 jours après la date du tour considéré.

Pour les autres premiers forfaits excusés (absence déclarée avant la date limite de confirmation de participation), le joueur descend d'une division. Pour un 2e forfait excusé, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division.

c) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.

d) Tout joueur déclaré forfait non excusé et non justifié au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

Article 9 : Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Si un joueur déclare forfait juste après les barrages n'entraînant pas la descente au niveau de l'échelon inférieur et sans justificatif de certificat médical dans les 24 Heures. Une amende de 20 Euros forfaitaire sera appliquée au joueur réglée avant le tour d'après sinon celui-ci ne pourra y participer

Article 10 : Arbitrage des parties

Il n'y a pas d'arbitres officiels pour le niveau régional du Critérium Fédéral. Les joueurs sont donc amenés à arbitrer, aussi bien en poules que dans le tableau final.